

**PROGRAMME LEADER 2023-2027- APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE, DE
LA MAQUETTE FINANCIERE ET DESIGNATION DU PRESIDENT DU GAL**

Rapporteur : Bernard DELALIN - Président du SyMPaC

Vu la délibération du Conseil Syndical du Pays du Calaisis du 19 octobre 2022, relative au portage du GAL par le SyMPaC et la validation de la stratégie du programme LEADER du Gal du Pays du Calaisis, « Pour une économie vivante et résiliente au service du territoire et de ses habitants ».

Vu la délibération du Commission permanente de la Région Hauts de France du 13 avril 2023 n° 2023.00401 « Programme LEADER 2023-2027 en Hauts-de-France : sélection de la première vague de GAL, définition des premières modalités d’attribution des enveloppes financières aux GAL, et validation de la convention-modèle régionale AGR/GAL »,

PREAMBULE :

Au regard de l’expérience acquise au cours du précédent programme LEADER 2014-2020 et des résultats obtenus, le Conseil Syndical du SyMPaC a validé, en sa session du 19 octobre 2022, le dépôt d’une nouvelle candidature du Syndicat Mixte du Pays du Calaisis à l’appel à projet lancé par la Région hauts-de-France pour le déploiement d’un programme européen LEADER 2023-2027. Le dossier de candidature a été déposé le 31 octobre 2022. Le dossier présenté prévoit une stratégie fondée sur 3 axes et 10 fiches actions et la sollicitation d’une enveloppe de 1 500 000 € de FEADER.

Dans la perspective du déploiement du programme LEADER, la Région a opté pour une sélection des Groupes d’Action Locale en deux vagues, en vue d’une opérationnalité des premiers GAL sélectionnés dès l’été 2023.

En date du 13 avril 2023, la Commission Permanente de la Région Hauts-de-France a sélectionné le SyMPaC en tant que structure porteuse du Groupe d’Action Locale dans le cadre de la 1^{ère} vague de candidatures au programme LEADER 2023-2027.

Pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, une convention est établie entre la structure porteuse du Groupe d’Action Locale, le GAL et la Région Hauts-de-France, autorité de gestion régionale. La convention prévoit une enveloppe financière d’un montant initial de 750 000 € afin de commencer la mise en œuvre du programme dans les délais requis par la Commission européenne. C’est seulement après l’instruction de la 2nde vague de candidatures, et la sélection définitive des GAL en Hauts-de-France pour la période 2023-2027, que les modalités de répartition des enveloppes financières pourront être précisées, celles-ci dépendant notamment du nombre de territoires effectivement retenus.

Cette délibération vise :

D’une part à valider le principe du portage du programme LEADER par le SyMPaC, à approuver le projet de convention et à entériner la maquette financière provisoire suivante.

Intitulé des Fiches Actions	N°	FEADER
Soutien des projets d'économie de proximité dans le contexte de mutations socio-économiques du territoire.	4	150 000 €
Accompagnement du renforcement et de la structuration de l'offre touristique durable du Calaisis	5	112 500 €
Accompagnement de la transition alimentaire	6	75 000 €
Soutien aux actions locales dans le domaine de la transition énergétique et écologique.	7	75 000 €
Accompagnement des actions d'adaptation aux changements climatiques	8	37 500 €
Dynamisation du territoire par l'offre de service à la population et les initiatives solidaires	9	75 000 €
Encouragement aux initiatives locales, culturelles, patrimoniales et citoyennes.	10	37 500 €
Coopération	1	37 500 €
Evaluation	2	22 500 €
Animation et fonctionnement du GAL	3	127 500 €
	TOTAL	750 000 €

Et d'autre part, à choisir les modalités de désignation du Président de GAL du Pays du Calaisis et à lui confier une délégation de signature pour les actes courants de fonctionnement du GAL.

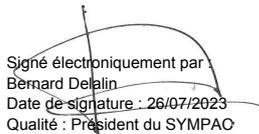
C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- De valider le portage du programme LEADER par le SyMPaC,
- De valider la maquette financière provisoire,
- D'autoriser le Président du SyMPaC à définir les modalités de désignation du Président du GAL du Pays du Calaisis,
- D'approuver le projet de convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et ses annexes et à signer tout document y afférent,
- D'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et ses annexes et tout document y afférent,
- D'autoriser la délégation de signature du Président de la structure porteuse au président du GAL pour les documents relatifs au fonctionnement du GAL notamment les comptes rendus de Comité de programmation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Bernard DELALIN

<p>Acte certifié exécutoire compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son envoi en Sous-Préfecture le : 5 juillet 2023 - son envoi à l'affichage le : 5 juillet 2023 - sa réception en Sous-Préfecture le : 7 juillet 2023 <p>Le Président du SyMPaC,</p> <div style="text-align: center;">  <p>Signé électroniquement par Bernard Delalin Date de signature : 26/07/2023 Qualité : Président du SYMPAC</p> </div> <p>Bernard DELALIN</p>



COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2023

Le vingt-huit juin de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le douze juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à CALAIS en la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode (CIDM) de Calais, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour le vote du compte administratif et l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et de Monsieur DELALIN élu Président du SyMPaC au cours de la séance.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Bernard DELALIN, Pascal DUBUS, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Claudia ROBERT, MM Pierre CARON, Daniel DIWUY (pouvoir Mr DELALIN), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Hugo MARCOTTE RUFFIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Thierry GUILBERT (pouvoir Mr COTTREZ), Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M Yves ENGRAND (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Secrétaire de séance : Monsieur COTTREZ